

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 096

SEANCE DU 30 JUIN 2014

Le trente juin deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Ville d'Audincourt s'est réuni à l'Espace Gandhi, 77 Grande Rue, après convocation légale adressée et affichée le vingt quatre juin deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur Martial BOURQUIN.

Étaient présents :

Martial BOURQUIN, Marie-Claude GALLARD, Damien CHARLET, Catherine DOMON, David BARBIER, Catherine LUTZ, Jacques CASOLI, Salima INEZARENE, Daniel COMTE, Christine METIN, Kamal REBAI, Céline DURUPTHY, Annette PARIS, Mélanie DAF, Pierre MENISSIER, Mustapha HAYOUN, Noëlle GRIMME, Jack MAILLOT, Zina GUEMAZI, Michel LANG, Jean-Marie MARTIN, Aline SALMI-AKSIN, Christine BESANCON, Thierry LABE, Delphine

MAENHOUT, Michel DEMIERRE, Violette ROBILLARD, Vincent ADAMI

Excusés:

Claire MASSAINI, Isabelle MUNOZ

Excusés Représentés :

Renaud FOUCHE avec pouvoir à Marie-Claude GALLARD, Marc ACHOUR avec pouvoir à

Zina GUEMAZI, Kevin PREVOT avec pouvoir à Damien CHARLET

Absents:

Secrétaire de séance :

Kamal REBAI

OBJET

MOTION AU SUJET DU TAFTA, MARCHE TRANSATLANTIQUE

Certifié confirme à loriginal Le Direct et Généra des Services Je de Bard KOLB

Procès-verbal de cette séance affiché le : Délibération transmise à la Sous-préfecture de Montbéliar d'é :

2 - JUIL. 2014

DCM N° 096 du 30-06-2014

MOTION AU SUJET DU TAFTA, MARCHE TRANSATLANTIQUE

Mesdames, Messieurs,

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis d'Amérique le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA) aussi appelé TTIP (Transatlantique Trade and Investment Partnership ou Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement).

Cet accord prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient harmonisées pour faciliter le libre-échange, sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant. La prééminence de l'approche purement commerciale et financière de cette négociation est de nature à mettre en danger les choix socio-économiques et culturels des pays d'Europe et de notre modèle social.

Avec cet accord, il y a risque de voir arriver sur le marché Européen des produits de l'agro-industrie d'Amérique du Nord dont les normes sanitaires sont loin d'être contraints aux mêmes exigences que celles des pays d'Europe (poulet au chlore). C'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va avoir le plus d'effets négatifs. En effet, les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires ». Cette libéralisation réglementaire, ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays.

La ville d'Audincourt serait impactée directement si de tels accords étaient conclus en l'état ; il sera alors en effet très compliqué d'imposer du 100% de nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau, et la production d'énergie car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Les élu-e-s d'Audincourt, réuni-e-s en conseil municipal ce lundi 30 juin 2014 :

- Dénoncent le fait que cet accord commercial soit négocié dans le plus grand secret par les Etats membres de l'U.E, alors que ses conséquences pourraient être d'une gravité extrême.
- Réclament l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations, préalablement à la poursuite du processus de validation.
- Demandent une plus grande transparence par la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du Traité.
- Prennent acte des procédures de validation démocratique prévues par les différentes instances :
 - 1. Vote en session plénière au Parlement européen pour approbation de l'accord dans son ensemble, après les recommandations des commissions en charge des domaines concernés par celui-ci
 - 2. Adoption de la décision de conclusion de l'accord par le Conseil de l'Union européenne, qui statue à l'unanimité
 - 3. Ratification aux niveaux nationaux par les parlements

Mais gardent toute leur vigilance à ce que l'accord ne puisse pas voir le jour sans légitimation démocratique du Parlement européen et des Parlements nationaux

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

Le Conseil Municipal adopte cette motion par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 6 ABSTENTION (S).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Pour le Sénateur Maire, L'Adjoint délégué,

Damien CHARLET.

Ville d'Audincourt

DCM N° 096 du 30-06-2014